

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

COMMISSION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 107

Le 19 avril 2006

Référence : JMS / 06 / 0959

OBJET : Dommages constatés aux bagues de protection plastique du sectionneur Vigil et précautions à prendre lors de la fermeture du parachute de secours

Matériels concernés : TOUT ÉQUIPEMENT DE SAUT AVEC UN SECTIONNEUR VIGIL SITUÉ AU-DESSUS DE L'EXTRACTEUR DE SECOURS

MESURES A PRENDRE :

Pour tous les équipements concernés et susceptibles de sauter dans les structures affiliées à la Fédération Française de Parachutisme :

- 1° Arrêt immédiat des sauts
- 2° Ouverture sur table du conteneur de secours **sans nécessité de repliage de la voilure de secours.**
- 3° S'il n'est pas constaté de dégradation de la bouclette ou du sectionneur :
 - A - Refermeture sans utilisation de système d'augmentation d'effort
 - B - Noter l'action sur le livret matériel (cette action ne vaut pas repliage périodique)
- 4° S'il est constaté une dégradation de l'état de la bouclette ou un endommagement de la bague de protection (même minime)
 - Arrêt de vol pour le matériel
 - Contacter le revendeur ou l'industriel pour avis et action
 - Informers la fédération (**Eric FRADET**)

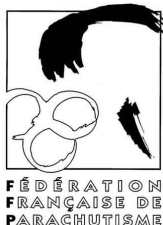
Personnel qualifié : PLIEURS

Date d'application : AVANT LE PROCHAIN SAUT

Texte : voir ci-joint le bulletin service de la société AAD

DIFFUSION :

- Président F.F.P, DTN, Directeurs Techniques, CTP, Plieurs / Réparateurs
- Advanced Aerospace Designs
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- C.E.V.A.P, E.T.A.M.A.T Montauban
- DGAC Monsieur JOUBERT, DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag, FFP Contacts



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

VIGIL AAD

BULLETIN DE SERVICE # 2

Date : 18 avril 2006
Sujet : Dommages constatés aux bagues de protection plastique du sectionneur
Statut : Remplacement des sectionneurs et bouclettes endommagées
Identification : Tout parachute de secours où le sectionneur est situé au-dessus de l'extracteur et ayant été fermé avec des moyens mécaniques d'augmentation de la force de traction ou avec un mauvais placement de la fausse aiguille.

Une attention spéciale est demandée afin de veiller à ce que les bagues de protection en plastique des sectionneurs ne soient pas endommagées lors de la fermeture du secours. Si le moindre indice de détérioration de cette bague est constaté, il est impératif de remplacer le sectionneur et ce afin d'éviter toute dégradation de la bouclette de fermeture du parachute de secours.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'utiliser des moyens mécaniques démultiplicateurs de force non adéquats pour fermer le secours. Ces moyens mécaniques peuvent provoquer un effort de traction trop important (10 daN maximum selon les normes T50) pour libérer l'aiguille du parachute de secours (exemple: voir photos 1,2& 3 → clés russe, sud américaine et européenne).

L'utilisation d'un système mécanique non adéquat ou le mauvais placement d'une fausse aiguille peut provoquer l'écrasement du sectionneur contre les œillets pendant la fermeture du conteneur de secours (exemple usage d'une fausse aiguille placée au-dessus de l'extracteur puis pose du rabat avec le sectionneur et traction sur la bouclette de fermeture avec la fausse aiguille toujours en place). Ces techniques de fermeture peuvent engendrer des forces telles que la pression entre les œillets métalliques détériore la bague de protection plastique voire endommager le corps du sectionneur en inox (photo 4).

Tout endommagement de ces bagues peut engendrer une détérioration de la bouclette de fermeture due à la friction de celle-ci contre le bord métallique du perçage du sectionneur lors du transport ou de l'utilisation de l'équipement. Ces détériorations peuvent provoquer une rupture de la bouclette générant une ouverture intempestive de la voile de secours (photo 5).

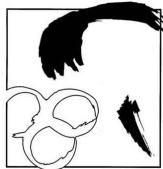
Pour votre information, un nouveau corps de sectionneur est en cours d'essai et sera implémenté dès finalisation des tests. Cette adaptation permettra la suppression des bagues de protection en plastique.

Par la présente, nous tenons également à vous rappeler que l'emplacement du sectionneur au dessus de l'extracteur, n'est pas en cause, il est même préconisé par AAD de placer le sectionneur Vigil au plus près de la broche de fermeture et ce sur tout type de parachute.

Vous n'êtes **PAS CONCERNÉS** par ce bulletin, si votre équipement possède un sectionneur Vigil **situé SOUS L'EXTRACTEUR**.


Jo Smolders
Managing Director
Advanced Aerospace Designs

AAD nv/sa Advanced Aerospace Designs
193 Bld A. Reyers, B-1030 Brussels, Belgium • T: +32 (0) 2 732 65 52 • F: +32 (0) 2 732 06 27
info@vigil-aad.com • www.vigil.aero



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

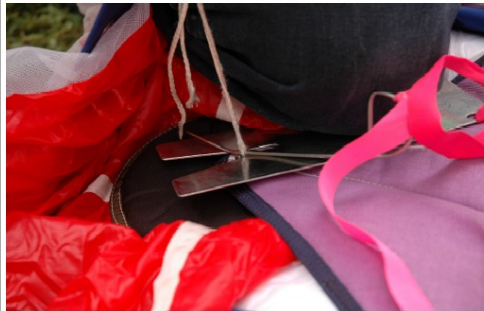
Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

Brussels, 18 April 2006

VIGIL - AAD

Pictures of Service Bulletin # 2
Photos du Bulletin de Service #2



#1



#2



#3



#4



#5

AAD nv/sa Advanced Aerospace Designs
193 Bld A. Reyers, B-1030 Brussels, Belgium • T: +32 (0) 2 732 65 52 • F: +32 (0) 2 732 06 27
info@vigil-aad.com • www.vigil.aero